

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/247

**Réglementation stationnement
Occupation du domaine public**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- Vu la demande de Madame CALLEWAERT Jessica en date du 08 août 2023,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules sur trois places de parking derrière la mairie afin de permettre l'installation d'un foodtruck, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les trois places situées en fond de parking, derrière la mairie à l'occasion d'un rebond de mariage qui se déroulera à la salle « Le Chartil ». Cela afin de permettre l'installation du foodtruck mexicain «El Cantina».

Cette mesure prendra effet le dimanche 15 octobre à partir de 12 heures jusqu'à 22 heures.

ARTICLE 2 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur le Commandant de la brigade de LA BASSEE
Madame CALLEWAERT Jessica
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 11 septembre 2023

Le Maire,

Matthieu CORBILLON